Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

DOSSIER 1 – ANNEXE 1 (9 points)

1.1 - Citer les deux autres régimes d'imposition : (1 point)

- Le régime du forfait ou micro
- Le régime du réel simplifié (formulaire CA 12)

Tableaux préparatoires à la déclaration (8 points)

1.2 - Calcul de la TVA collectée du mois de mai (2,5 points)

	Montant TTC	Montant HT	Montant TVA	
Ventes taxées à 19,6 %	7 602,98	6 357	1 245,98	1 point
Ventes taxées à 5,5 %	4 785,48	4 536	249,48	1 point
Totaux	12 388,46	10 893	1 495,46	0,5 point

Calcul de la TVA déductible du mois de mai (3 points)

	Montant TTC	Montant HT	Montant TVA	
Achats taxés à 19,6 %	1 642,11	1 373	269,11	1 point
Achats taxés à 5,5 %	4 826,63	4 575	251,63	1 point
Achats d'immobilisations	20 332	17 000	3 332	1 point

Calcul de la TVA à reverser à l'Etat (2,5 points)

Eléments de calcul	Montant	
TVA collectée	1 495,46	0,5 point
TVA déductible sur ABS	520,74	0,5 point
TVA déductible sur Immobilisations	3 332	0,5 point
Report de crédit de TVA	56	
TVA à reverser/ou **crédit de TVA** (rayer la mention inutile)	2 413,28	1 point

Accepter le calcul fiscal sans décimale.

DOSSIER 1- ANNEXE 2 (4,5 points)

0,5 point par ligne sauf ligne 27 (4,5 points)

@ Internet-DGI

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite | 0010 | ☐

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)

01	Ventes, prestations de services			10893
02	Autres opérations imposables			
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	0031		
38	Régularisations (Important cf notice)	0036		

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES

04	Exportations hors CE	0032	
05	Autres opérations non imposables	0033	
06	Livraisons intracommunautaires	0034	
07	Achats en franchise	0037	
7B	Régularisations (Important cf notice)	0039	

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

			Base hors taxe	Taxe due
	Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	6357	1246
09	Taux réduit 5,5 %	0105	4536	249
9B				
	Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser	0600		
16	**Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)**			1495
17	**Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires**	0035		
18	**Dont TVA sur opérations à destination de Monaco**	0038		

La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	3332
20	Autres biens et services	0702	521
21	Autre TVA à déduire	0059	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée (cf notice))		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	56
24	**Total TVA déductible (lignes 19 à 22)**		3909

23 *Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %* ☐ %

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705	2414
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) *(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)*	8003	2414

Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9989	
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999	
32	**Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31)** *(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)*		

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du service des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

Corrigé Okactuce

DOSSIER 2 - ANNEXE 3 - Fiche de stock (10 points)

Nom du fournisseur : Génarium
Désignation de l'article : Vase rond **(1 point)** **Méthode P.E.P.S.** **Stock minimum : 10**
Période : 1ère quinzaine de mai 2006 **Stock maximum : 30**

Date	Libellés	Entrées			Sorties			Stock		
		Quantités	Prix Unitaire	Valeur	Quantités	Prix Unitaire	Valeur	Quantités	Prix Unitaire	Valeur
01/05	Solde initial							14	2,10	29,40
04/05	B. E. n° 1	16	2,12	33,92				14 16	2,10 2,12	29,40 33,92
09/05	B.S. n° 1				14	2,10	29,40	16	2,12	33,92
11/05	B.E. n° 3	24	2,10	50,40				16 24	2,12 2,10	33,92 50,40
13/05	B.S. n° 3				16 3	2,12 2,10	33,92 6,30	21	2,10	44,10
14/05	B.S. n° 5				5	2,10	10,50	16	2,10	33,60
15/05	B.E. n° 6	9	2,13	19,17				16 9	2,10 2,13	33,60 19,17

Fiche 0,5 point pour la ligne du stock initial et 1 point pour chacune des autres lignes (6,5 points)

2.2 Quelle est la valeur du stock le 15 mai au soir ? La valeur du stock est de 52,77 € **(0,5 point)**

2.3 Que constatez-vous le 11mai ? Commentez votre remarque. Le 11 mai il y a 40 articles en stock, donc surstockage puisque le stock maximum ne doit pas dépasser 30 articles. **(1 point)**

2.4 Expliquez la raison d'être **(1 point)**

- a) d'un stock minimum : Il s'agit du niveau de stock en dessous duquel il ne faut pas descendre pour éviter toute rupture de stock
- b) d'un stock maximum : Il s'agit du niveau de stock à ne pas dépasser pour éviter le surstockage.

Corrigé Okactuce

DOSSIER N° 3 : TABLEAU AMORTISSEMENT (7,5 points)

3.1 : Tableau d'amortissement

Désignation :	Fourgon	
Valeur à amortir :	17 000.00 €	*1 pt*
Durée :	5 ans	
Taux linéaire :	20%	*1 pt*

Années	Base à amortir (1)	Annuités	Cumul (2)	V.N.C. fin d'exercice	
2006	17 000	2 172,22	2 172,22	14 827,78	
2007	17 000	3 400	5 572,22	11 427,78	
2008	17 000	3 400	8 972,22	8 027,78	
2009	17 000	3 400	12 372,22	4 627,78	
2010	17 000	3 400	15 772,22	1 227,78	
2011	1 7000	1 227,78	17 000,00	0	(3)

Détail des calculs :

1ère annuité : 17 000 X 20/100 X 230/360 = 2 172,22 *1 pt*

2ème annuité : 1 7000 X 20/100 = 3400 *1 pt*

Dernière annuité : 17 000 X 20/100 X 130/360 = 1 227,78 *1 pt*

(1) 0,5 point si même valeur sur toute la colonne

(2) 1 point si cumul des annuités

(3) 1 point si dernière V.N.C égale à zéro

DOSSIER N° 4 : ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE (9 points)

4.1 Etablissez l'état de rapprochement bancaire : 0,5 point par élément reporté dans le tableau (8 points)

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 15/05/2006

Relevé de compte de la Banque Populaire				Compte 512000 Banque Populaire			
DATES	LIBELLES	DEBIT	CREDIT	DATES	LIBELLES	DEBIT	CREDIT
15-mai	Solde		3 875.22	15-mai	Solde	4 873.61	
01-mai	Chq 0511233	151.00		04-mai	Prélèvement EDF GDF		163.26
06-mai	Chq 0511236	45.50		07-mai	Prélèvement France Tél.		56.62
12-mai	Chq 0511239	43.21		09-mai	Relevé CB	1 344.00	
13-mai	Chq 0511240	25.08		10-mai	Commission CB		4.05
15-mai	Versement espèces		225.00	12-mai	Rembt emprunt		453.25
15-mai	Remise de chèques		158.00	15-mai	Prlt Trésor Public		535.00
				15-mai	Prlt ASSEDIC		325.00
				15-mai	Prlt URSSAF		687.00
	TOTAUX	264.79	4 258.22		TOTAUX	6 217.61	2 224.18
	SOLDE CRÉDITEUR	3 993.43			SOLDE DÉBITEUR		3 993.43

4.2 Que signifie un solde débiteur pour le compte 512000 BANQUE 1 point

Solde débiteur = Montant de l'avoir en banque

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.